



**COMPTE RENDU D'AUDIENCE ET DECISION
DE LA COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE TIR,**

**SIEGEANT EN ORGANE DISCIPLINAIRE EN APPEL
LE 21 août 2025**

Dossier : FFTir- XD25-001

A l'occasion du renouvellement de sa licence 2024-2025 et celles de ses deux enfants mineurs, un tireur a enregistré sur EDEN de faux certificats médicaux qu'il a lui-même établi.

La fraude a été révélée en avril 2025 et n'a été régularisée qu'après ouverture de la procédure disciplinaire et la suspension provisoire des licences par le Président de la FFTIR alerté par le Président de la ligue dont relève le licencié.

Le licencié a reconnu les faits, expliquant avoir eu des difficultés à avoir un rendez-vous pour un certificat médical pour le renouvellement des licences et avoir oublié de régulariser. Une procédure pénale est en cours sur plainte du médecin. Elle devra déterminer les conditions de fabrication du faux tampon du médecin dont l'identité a été frauduleusement utilisée.

La Commission disciplinaire nationale de première instance a statué le 24 juin 2025.

La Commission disciplinaire nationale d'appel a été saisie par le licencié.

Elle a par décision du 21 août 2025 estimé que les faits constituaient des violations de l'article 2 du Règlement disciplinaire fédéral, constituant à la fois des « faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la fédération ou de ses organes déconcentrés », des « actes répréhensibles ou actes ou faits contraires notamment aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur » et des « comportements antisportifs, fraudes, manquements à la morale et à l'éthique sportive ou tous actes susceptibles de porter atteinte à l'image et aux intérêts de la fédération, de ses organes déconcentrés et de leurs instances ».

En conséquence, elle a prononcé en dernier ressort :

- **Une interdiction d'être licencié de la Fédération pendant une durée de quatre ans dont deux avec sursis ;**
- **La publication anonyme sous forme de résumé de la décision.**